

[1715?]<sup>1</sup> September 30., Sorcy[-Saint-Martin]

A

SCHREIBEN<sup>2</sup> [VON ANNE-THERESE ZURLAUBEN] AN [MARIA JAKOBEA] ZURLAUBEN, [ALS WITWE VON AEGID FRANZ ANDERMATT, VERH.] ANDERMATT, "A ZUG PAR LUZERNE EN SUISSE"

"Seroit il possible ... que vous n'ayez point recüe ma lettre ecrite il y a longtemps je suis dans la derniere inquietude de voir que vous ne me faite point de reponce je ne scai a quoi attribuer vostre cruel silence mon esprit est agitée de mille pensée differente sur ce suiet pour le calmer un peu je vous conjure ... de me donner des signes de vie de facon ... que ie puisse scavoir positivement quelle raison vous empeche de me donner de vos nouvelles si le hazard m'est assez contraire pour que se soit la poste qui manque j'esperere qu'il me sera plus favorable aujourd'hui que cette lettre ne sera point de contrebande pour arretée en chemin mais qu'elle arrivera au port ... trouvez bon ... que je vous parle encore des titres [- Anne-Thérèse bewarb sich zu eben der Zeit um Aufnahme ins Kloster Poulangy; hiefür benötigte sie eine Reihe von Dokumenten wie Herkunftsbestätigung, Taufzeugnis usw. -]<sup>3</sup> ie croi qu'il en est de mesme ils n'arriveront jamais est il possible qu'on ne puisse pas les avoir cela est bien cruel pour moi je vous dirai que j'en suis dans un chagrin horrible de manquer par la un etablissement de chanoinesse qui m'est des plus convenable rien n'est plus triste et plus desagreable que de perdre l'esperance de l'embrasser par cette raison de ne pouvoir fournir des preuves de noblesse quand on scait avoir des titres Comme m<sup>r</sup> le landame [von Stadt und Amt Zug, B e a t J a k o b II. Zurlauben] l'a mandé a m<sup>e</sup> [F r a n ç o i s e - H o n o r é e - J u l i e Zurlauben, als Gattin von Henri-Louis de C h o i s e u l, Marquis de Meuse, verh.] de meuse qui lui a envoyée un memoire tel qu'il faut pour prouver ce qui est necessaire absolument a une dame de poulangi il n'i a pas trop de chose pour qu'il y ait tant de difficultee ni a[-]t[-]il pas moyen de gagner sur l'esprit de m<sup>r</sup> ... [le] landame qu'il donne un peu de son attention pour faire se petit arrangement la je croi que ma soeur [die obgenannte Françoise-Honorée-Julie gemeint] s'est donnee l'honneur d'ecrire a m<sup>r</sup> le landame plus de dix fois sans pouvoir rien obtenir il y a deja du temps qu'on a envoyee le memoire quel effet auront mes voeux et supplications a tout hasard j'ecris a m<sup>r</sup> le landame sur le suiet et fait ecrire l'intendant de m<sup>r</sup> [Henri-Louis de Choiseul, Marquis] de meuse qui est un tres habile homme pour fournir un second memoire en cas que le premier soit perdu

je vous demande encore ... instamment d'en parler fortement a m<sup>r</sup> le landame pour l'engager a cela s'il est possible d'effet et non de parole ce que vous lui direz aura plus d'autorite que tout le reste ...

je vous dirai que je suis a sorci aupres de m<sup>e</sup> de meuse depuis un mois pour regler toute mes petite affaire qui ne se terminent point il y a de grande difficultes touchant les interest avec m<sup>e</sup> l'abbesse [de P r a d e B a l a y - S a u l x d e P é z e u x] pour les conventions du dotte elle exige ... [2000] ecus argent comptant je n'ai q[u']un contract de ... [15000] livres dont je ne puis tirer d'argent comptant l'on ne peut s'en deffaire qu'en faisant une perte criante je suis icy pour chercher a lever tous les obstacles mais la raison principale qui m'a fait quitter poulangi est de n'avoir point les titres cela me desespere il est ridicule d'estre dans cette maison depuis un an sans les avoir sans pouvoir finir adieu ...

vous scavez l'adresse a sorci chez m<sup>e</sup> de meuse par void en loraine ... reponce au plutost

je reprend du papier pour vous dire ... que m<sup>e</sup> de meuse me charge de vous faire mille tendres complimens et assurances d'amitiee elle voudroit bien avoir de vos nouvelles elle se plaint un peu de n'en point recevoir et de n'avoir aucune reponce de m<sup>r</sup> ... [le] landamen malgree son silence m<sup>e</sup> de meuse vous prie de l'assurer pour elle de toute la consideration et de mille complimens".

- 1) Bis dato wurde stets davon ausgegangen, dass Anne-Thérèse Zurlauben 1713 verstorben sei. Erstmals in Frage gestellt wurde diese Annahme bei der Bearbeitung von AH 57/35, wo von der Niederkunft eines Sohnes der Françoise-Honorée-Julie Zurlauben für den Juni die Rede ist. Doch da das Schreiben keine Jahrzahl trug und wir das Todesjahr der Anne-Thérèse nicht eigentlich anzweifelten, demgegenüber (s. AH 57/35 Anm. 1) das Geburtsjahr eines der Söhne von Françoise-Honorée-Julie, nämlich das von Maximilien-Jean de C h o i s e u l, noch nicht eindeutig feststand, wurde das Schreiben damals irrtümlich ins Jahr 1713 datiert. Inzwischen aber wissen wir aus MsZQ 13 I 175-176 eindeutig, dass die besagte Anne-Thérèse 1715 noch lebte. Diese erwähnt nämlich in besagtem, leider wiederum bloss mit "poulangy ce 27 avril" datierten Schreiben, dass König [L u d w i g XIV.] eben in der Person von "Madame de beuseux" eine neue Aebtissin für Poulangy ernannt habe. Laut Gallia christiana IV 747 Nr. XXX erfolgte deren Wahl aber am 20. April 1715.
- 2) Wie AH 57/35 gelangte auch dieses Schreiben "devoid [gemeint über Void]" in die eidg. Orte.
- 3) Die zahlreichen in dieses Jahr zu datierenden Herkunftssatteste (s. etwa AH 70/81) dürften daher vermutlich nicht primär für Françoise-Honorée-Julie Zurlauben, sondern viel eher für deren Schwester Anne-Thérèse Zurlauben verfasst worden sein.